

Bourg-en-Bresse, le 21 février 2017

L'inspectrice d'académie-directrice
académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

à

**Monsieur le président de la banque
alimentaire de l'Ain**

Division des Elèves et de
la Scolarité

Affaire suivie par
Jean-Pierre Collet
Téléphone
04.74.45.58.61
Télécopie
04 74 45 58 99
Courriel
ce.ia01-desco@
ac-lyon.fr

10 rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse
CEDEX

Monsieur le président,

Par courriel du 20 courant, vous avez sollicité mon autorisation pour contacter les établissements scolaires du département de l'Ain et leur proposer des interventions auprès de leurs élèves dans un cadre solidaire et citoyen.

Ces interventions permettraient de leur faire connaître votre association et d'envisager la mise en place d'actions solidaires, type collectes de denrées.

C'est bien volontiers que je vous donne l'autorisation sollicitée, étant bien entendu néanmoins que, dans le cadre de leur autonomie pédagogique, les chefs d'établissement restent libres de s'associer ou pas à votre démarche.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.



Marilyne Rémer